

# **Déclaration de Partenariat**

## **entre la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects de la République française et la Direction Générale de l'Union des Comores**

---

### **OBJECTIFS GENERAUX**

La Douane de l'Union des Comores souhaite s'adapter aux enjeux de la libéralisation des échanges (cadre multilatéral, régional et bilatéral) à travers la future adhésion des Comores à l'OMC, aux engagements pris par le Gouvernement de l'Union des Comores dans le cadre des initiatives des intégrations économiques régionales (COMESA, COI, GAFTA) ainsi que la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne. A cet effet, il est prévu que :

1) dans le cadre de l'adhésion à l'OMC, la Douane de l'Union des Comores devra pour la facilitation des échanges:

- Mettre en place la communauté du port pour se conformer aux normes SPS
- Adopter la convention pour la facilitation du trafic maritime international de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) comme préalable à la simplification des formalités douanières portuaires
- Adopter la convention de KYOTO révisée :
  - Réviser les procédures de dédouanement pour les simplifier
  - Utiliser toutes les fonctionnalités de SYDONIA
  - Moderniser les régimes douaniers (régimes économiques)
  - Revoir les modalités de contrôles pour assurer la fluidité des échanges (analyse de risques).
- Adopter la valeur transactionnelle (art VII du GATT) :
  - Mettre en place les mécanismes de facilitations pour l'adhésion à l'OMC
  - Traduire l'accord de Marrakech sur la valeur transactionnelle dans les normes juridiques des Comores
  - Former les agents à la valeur transactionnelle (principes et lutte contre les fausses déclarations)

2) dans le cadre de l'intégration régionale, la Douane de l'Union des Comores devra à terme :

- Instaurer le dialogue et privilégier les partenariats entre les douanes de la COI et celles de la sous région dans l'optique d'une démarche constructive, concertée et coordonnée (échange d'information, mutualisation des moyens, échange de bonnes expériences, synergies en matière de lutte contre la fraude...)

- Mettre en place les structures appropriées pour la participation effective à l'Union Douanière de la COMESA notamment la création du bureau chargé du contrôle de l'origine et de la transposition en droit interne des règles d'origine.

- Harmonisation, codification et publication des instruments juridiques relatifs à la modernisation et à la transparence des Douanes Comoriennes.

- Moderniser le code des douanes en transposant tout ou partie des dispositions du code de la COMESA et en intégrant les mesures relevant de la convention de Kyoto

3) dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de l'APE, la Douane de l'Union des Comores devra :

- Préparer le calendrier de démantèlement des droits dans les échanges avec l'Europe (intégration base SYDONIA)

- Evaluer les pertes de recettes consécutives à la mise en place de l'APE

- Limiter le champ des exonérations

- Préparer la mise en place de la TVA pour remplacer la taxe de consommation

- Envisager la mise en place d'accises et d'autres droits indirects

- Transposer en droit interne les règles d'acquisition de l'origine préférentielle

- Former les agents aux règles d'acquisition de l'origine préférentielle

- Sécuriser les recettes douanières

Face à ces enjeux, la Douane de l'Union des Comores cherche à acquérir auprès de la Direction Générale des Douanes françaises, les moyens et les méthodes appropriés pour relever ces défis à travers un programme de modernisation de ses services douaniers qui pourrait être appuyé par un financement du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Pour parvenir à ces objectifs, un Plan d'actions a été établi en trois domaines prioritaires : la modernisation de la gestion des ressources, le renforcement des contrôles aux frontières et la réactivation de la Convention d'Assistance Administrative Mutuelle.

## **PROGRAMME D' ACTIONS**

### **I. Moderniser la gestion des ressources de la douane comorienne**

*Le but poursuivi est d'améliorer les performances de l'administration générale des Douanes. De ce fait, quatre étapes sont nécessaires :*

#### Etape Préalable:

*Une mission de cadrage initiale est préalable aux autres missions*

#### Etape 1 :

- Actualiser le code des douanes dans toutes ses dispositions et notamment pour la poursuite et la répression des infractions, en veillant à être en harmonie avec les objectifs généraux énoncés ci-dessus
- Actualiser et publier également le Tarif des Douanes en tenant compte des objectifs généraux ci-dessus et le rendre accessible au grand public

#### Etape 2 :

- Dresser l'inventaire des moyens existants et leur situation/état (personnel, financiers, matériel, immobilier)
- Evaluer de manière prospective les besoins en renforcement des capacités des ressources humaines au regard des objectifs assignés à la direction générale des douanes
- Dresser un état des principaux résultats de la douane (recettes, contentieux et impact du Sydonia++)
- Réaliser un audit en matière de formation initiale et en formation en continue.

#### Etape 3 :

- Elaborer un programme de formation conciliant les besoins des agents, les changements réglementaires. Mettre au rang des priorités la déontologie professionnelle, le contentieux et les missions économiques (nouvelles et anciennes)
- Former des formateurs douaniers comoriens capables d'assurer la formation initiale et continue de leurs collègues.

Etape 4 :

- Création à terme d'un centre de formation douanière en partenariat avec l'université des Comores

## **II. Renforcer la surveillance et les contrôles aux frontières**

### *A. En matière de surveillance maritime*

La sécurisation des recettes par des moyens technologiques accrus, la libéralisation des échanges de marchandises mais aussi de personnes, de capitaux engendreront de nouveaux courants de fraude. C'est pourquoi, la Douane de l'Union des Comores souhaite :

- l'acquisition d'un bateau de type garde côtes dont le financement pour être appuyé par les Douanes françaises, en partenariat avec certains partenaires des Comores au Développement
- des équipements radars de surveillance des flus migratoires et des mouvements de contrebande
- un appui pour la formation d'une Brigade de surveillance des abords des ports maritimes et des points sensibles des côtes de l'union des Comores
- certains équipements et outils nécessaires à leur mission (jumelles nocturnes, outils de sondage et de scellage...)

Mais, il faudrait au préalable :

- Réaliser une étude de faisabilité sur la dotation d'un moyen naval pour la douane des Comores (nature des missions douanières en mer, moyen préconisé, besoins divers pour assurer l'armement et la pérennité du moyen)

### *B. En matière de sûreté aéroportuaire*

La prévention des risques terroristes suppose la prise de mesures de contrôle de sûreté dans les aéroports d'embarquement. A ce titre, la douane se voit généralement confié les contrôles portant sur le fret embarqué, le fret express et les bagages de soute. Dans un premier temps, il faudra :

- Auditer la procédure de sûreté pour relever les lacunes et proposer des mesures correctives (infrastructures aéroportuaires, procédure de sûreté, gestion des alertes, compétences des agents)

### **III. Réactiver la Convention d'Assistance Administrative Mutuelle**

Cette convention a été signée à Paris le 29 Avril 1987 entre les Gouvernements français et comorien. Elle porte sur la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières. Elle demeure le support juridique de la coopération entre les deux administrations douanières.

Dans ce cadre, la Douane de l'Union des Comores souhaite bénéficier, dans un cadre bilatéral, de l'expertise des Douanes françaises en matière :

- Création d'un fichier valeur adossé à SYDONIA avec mise à jour périodique
- d'un réseau d'échanges d'informations et de renseignements de techniques de lutte contre le blanchiment dans le cadre du GAFI
- de mise en place et de collecte de droits indirects, de TVA et d'accises

La présente déclaration approuvée, entre les parties, entrera en vigueur un mois après la date de signatures.

*Fait à Paris, le*

Jérôme Fournel, Directeur Général des Douanes et Droits Indirects de la République française

**Mohamed Daoudou**, Directeur Général des Douanes de l'Union des Comores